



Partage de société is au droit proportionnel

Par **dukdepadoue**, le **04/06/2008** à **18:13**

Quelqu'un peut-il m'expliquer comment est taxé un partage de société ? Je croyais savoir que le boni de liquidation est taxé à 1.1 % déduction faite des apports des lors que ceux-ci sont récupérés par les apporteurs initiaux. Or on me dit que cela ne concerne que les sociétés non IS (on me parle de mutation conditionnelle à ce sujet) alors que pour les sociétés IS on taxe **tout** le boni partagé sans tenir compte des apports initiaux...nrnCordialement[s]/[s]